



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHRS

Question orale n° 1768

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation du centre d'hébergement et de réinsertion sociale du Val des Eaux Vives, à Fay-de-Bretagne. Depuis sa création ce centre d'hébergement et de réinsertion sociale du Val des Eaux Vives oeuvre à l'hébergement et à la réinsertion sociale. Élément essentiel de la cohésion sociale, le centre du Val des Eaux Vives, et plus généralement les centres d'hébergement et de réinsertion sociale connaissent des difficultés financières au regard des coûts de fonctionnement, d'investissement, d'encadrement toujours plus importants pour répondre à la demande et satisfaire les besoins. Dans le cadre du plan de cohésion sociale, les centres d'hébergement et de réinsertion ont une place essentielle. C'est pourquoi il le remercie de lui indiquer quels moyens il compte attribuer au Val des Eaux Vives et plus généralement à la politique de soutien de l'État en faveur des centres de réinsertion sociale.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DU CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE DU VAL DES EAUX VIVES A FAY-DE-BRETAGNE

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Hunault, pour exposer sa question, n° 1768.

M. Michel Hunault. Madame la ministre déléguée à la cohésion sociale, le centre du Val des eaux vives à Fay-de-Bretagne oeuvre depuis sa création à l'hébergement et à la réinsertion sociale. Éléments essentiels de la cohésion sociale, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale connaissent des difficultés financières au regard de coûts de fonctionnement, d'investissement et d'encadrement rendus toujours plus importants par la nécessité de répondre à la demande et satisfaire les besoins.

Ma question concernera en particulier la situation du centre du Val des eaux vives, qui a un besoin immédiat de financements d'État.

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, les centres d'hébergement et de réinsertion ont une place essentielle, et je sais que vous partagez ce souci. C'est pourquoi je vous remercie de m'indiquer quels moyens le Gouvernement entend attribuer au Val des eaux vives et, plus généralement, quelle politique de soutien il compte mener en faveur des centres de réinsertion sociale, à l'action desquels je tiens à rendre hommage.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Mme Catherine Vautrin, *ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité*. Monsieur le député, je m'associe à l'hommage que vous venez de rendre à l'ensemble des équipes des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, quels que soient les domaines dans lesquels ces centres oeuvrent, qu'ils aident les femmes victimes de violences conjugales, les personnes sans hébergement ou encore, dans le cas du centre du Val des eaux vives à Fay-de-Bretagne, les personnes qui présentent des pathologies nécessitant un accompagnement particulier. Les centres d'hébergement et de réinsertion vont l'objet de toute l'attention de l'État qui entend consolider leur situation financière et augmenter le nombre de places. Depuis 2002, les crédits alloués par l'État aux CHRS ont été augmentés de plus de 72 millions d'euros et 2 330 places ont été créées.

Pour 2007, les crédits ouverts par le projet de loi de finances 2007 pour les CHRS s'élèvent à 490,5 millions d'euros, soit une progression de près de 4 % par rapport à 2006. Cette progression permettra d'achever la création de 600 places, comme prévu dans le plan de cohésion sociale.

Nous avons également eu à coeur de travailler sur le financement du coût des places. Vous savez en effet combien il est important non seulement de créer des places, mais également d'assurer leur fonctionnement tout au long de l'année au moyen de subventions. Nous avons ainsi revalorisé de 1,51 % le coût des places.

Parallèlement, 1 000 places d'hébergement d'urgence seront transformées en places de CHRS afin de favoriser l'insertion des personnes en situation de précarité. C'est dire si le Gouvernement entend donner une place centrale aux CHRS dans un dispositif orienté vers la réinsertion, qui ne saurait donc se satisfaire d'une simple mise à l'abri des personnes mais doit impérativement assurer leur accompagnement social.

Le CHRS du Val des eaux vives est une structure de seize places, qui accueille une population issue presque exclusivement du centre hospitalier spécialisé de Blain. La situation financière de l'établissement est marquée à la fois par des déficits en progression et un soutien constant des services de l'État, dont l'effort financier va lui aussi croissant : les financements alloués ont progressé de 64 000 euros entre 2002 et 2005, soit une hausse de près de 15 %. Pour 2006, les services de l'État ont revalorisé les coûts à la place de 1,51 %. Ces financements viennent d'être complétés en fin d'année par une aide exceptionnelle de 24 651 euros. À titre de comparaison, il avait été attribué à l'établissement une aide complémentaire de 10 000 euros en 2005. Cela montre à quel point l'établissement du Val des eaux vives est soutenu par le ministère, à quel point aussi ses difficultés sont récurrentes.

Pourquoi de telles difficultés ? Elles sont liées au coût de gestion de cette structure. Le coût moyen à la place est de 25 128 euros, pour une moyenne nationale de 15 000 euros. Cet écart s'explique par un encadrement en personnel renforcé, les coûts de personnel représentant 18 750 euros par place, pour une moyenne nationale inférieure à 10 000 euros. Cet écart s'explique par le public accueilli dans l'établissement.

La question posée est celle de l'adéquation entre le public accueilli, les activités réalisées et le statut de la structure, donc son financement. Aussi les services de l'État procéderont-ils en 2007 à une étude approfondie des publics accueillis et de leurs besoins de prise en charge afin que nous puissions examiner, avec les responsables de l'établissement, les solutions que nous pouvons apporter. Dans tous les cas, je puis vous assurer, monsieur le député, que jusqu'à ce que cette étude soit finalisée, l'État continuera à accompagner le CHRS de Fay-de-Bretagne.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Je vous remercie, madame la ministre, de votre engagement et d'avoir rappelé la place qu'occupent, dans le cadre de l'accompagnement social, les centres d'hébergement et de réinsertion. S'agissant particulièrement de ce centre, je me félicite de l'amélioration de l'aide apportée par l'État : 64 000 euros de mieux depuis 2002, et 24 500 euros débloqués tout récemment dans le cadre d'une aide exceptionnelle. Je suis certain que cette aide confortera l'établissement, même s'il faut se pencher sur le coût de fonctionnement. C'est la reconnaissance par l'État du formidable travail accompli par ce centre, un travail dont j'ai pu mesurer personnellement l'importance dans le cadre du dispositif d'accompagnement social.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1768

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13069

Réponse publiée le : 20 décembre 2006, page 9141

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 2006